

ils faisoient leurs déclarations qui étoient sur le champ enregistrées par les Greffiers dans les Registres publics. Mais pour peu qu'il parut aux Censeurs que quelqu'un leur eut déguisé la vérité en quelque circonstance, ils refusoient de recevoir sa déclaration. Les Citoyens absens avoient la liberté de faire leurs déclarations par Procureur, pourvû qu'ils eussent soin de choisir pour cela un homme de probité, & qu'ils apportassent une cause raisonnable de leur absence.

Varron nous a conservé dans son cinquième Livre sur la langue Latine la formule dont se servoient les Censeurs, & il dit l'avoir tirée des Tables Censoriennes. Le Cens fini, le Censeur assembloit dans le Champ de Mars l'Armée de la Ville, c'est-à-dire, les Soldats Pretoriens destinez à la Garde de Rome; la rangeoient par centuries & en faisoient la revûe, qui étoit suivie du Sacrifice, par lequel se terminoit la clôture du Lustre. On ne doit pas oublier deux choses par rapport à ce Sacrifice, la première est que l'on avoit toujours grand soin de choisir pour conduire les Victimes, des gens qui portassent un nom heureux, afin que cela fût d'un bon augure pour la fête. La deuxième est que l'on faisoit des vœux pour la conservation & la prospérité du Peuple Romain, c'est-à-dire, que l'on y acquittoit les vœux faits, le Lustre précédent, & que l'on y en formoit d'autres pour le suivant.

Après l'accomplissement de ces vœux, celui des Censeurs à qui il étoit échu par le sort de faire la clôture du Lustre, vêtu d'une *Prétexie* & Couronne de fleurs, donnoit lui-même le coup de hache aux Victimes. Enfin le Sacrifice du Lustre achevé, le Censeur étoit obligé de ramener